



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 21 mars 2022 à 18 heures 30 minutes
Salle Tournesol Complexe Saint Exupéry

Présents :

Mme CHIROL Avelyne, M. FLEURIGAND Cédric, Mme FRANCOIS Sylvie, M. GUERIN Guy, Mme HEBERT Corinne, M. JOLY Daniel, Mme LANGLOIS Laurence, M. PRICOT Mickael, Mme RIOT Eloise, Mme TRIAUREAU Caroline, M. VASSE Xavier

Procuration(s) :

M. CARPENTIER Ludovic donne pouvoir à Mme LANGLOIS Laurence, Mme MERCENNE Alexandra donne pouvoir à Mme HEBERT Corinne, M. POUPARD Yann donne pouvoir à Mme TRIAUREAU Caroline

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. ANFRYE Bernard, M. CARPENTIER Ludovic, Mme MERCENNE Alexandra, M. POUPARD Yann

Secrétaire de séance : Mme LANGLOIS Laurence

Président de séance : Mme CHIROL Avelyne

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 21/02/2022

Les membres du conseil Municipal, présents ou représentés adoptent le compte-rendu à la majorité.

Douze voix pour : Mme CHIROL Avelyne, Mme HEBERT Corinne, M. GUERIN Guy, Mme LANGLOIS Laurence, Mme FRANCOIS Sylvie, M. JOLY Daniel, M. PRICOT Mickaël, M. FLEURIGAND, M. VASSE Xavier, Mme RIOT Eloïse. M. CARPENTIER Ludovic, et Mme MERCENNE Alexandra par procuration.

Deux abstentions : Mme TRIAUREAU Caroline, M. POUPARD Yann par procuration.

1 - Résultats appel d'offres Maisons Séniors

Madame le Maire a invité M. DARROMAN, Maître d'œuvre, Océade.

Madame le Maire donne la parole à M. DARROMAN, Maître d'œuvre, pour la construction des 8 logements Séniors, pour présenter l'analyse des offres

LOT 1 : Gros Œuvre

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres

ENTREPRISE	MONTANT HT	NOTE (sur 100)
SAS ESTUAIRE HABITAT	499 900.00€	82.50
NORD OUEST CONSTRUCTION	555 588.10€	35.05
BALBIANO	675 321.74	79.61

Madame le Maire propose de retenir la société SAS ESTUAIRE HABITAT pour un montant de 499 900.00€HT

M. PRICOT Mickaël demande si l'entreprise retenue est du secteur.

M. DARROMAN explique que les critères d'analyse ne prennent pas en compte la domiciliation des entreprises.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Décident :

- De retenir la société SAS ESTUAIRE HABITAT pour un montant de 499 900.00€HT pour le LOT 1 : Gros œuvre.

LOT 2 : Charpente bois

Une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres

ENTREPRISE	MONTANT HT	NOTE (sur 100)
BOMATEC	157 988.69€	95

Madame le Maire propose de retenir la société BOMATEC pour un montant de 157 988.69€HT

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Décident :

De retenir la société BOMATEC pour un montant de 157 988.69€HT pour le LOT 2 : Charpente bois.

LOT 3 : Couverture

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres

ENTREPRISE	MONTANT HT	NOTE (sur 100)
DUFOUR	324 637.72€	99.58
ISO-TOIT	250 249.29€	94.61
CIME SAS	232 150.00€	100

Madame le Maire propose de retenir la société CIME SAS pour un montant de 232 150.00€HT

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Décident :

- De retenir la société CIME SAS pour un montant de 232 150.00€HT pour le LOT 3 : Couverture.

LOT 4 : Menuiserie extérieure-Aluminium

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres

ENTREPRISE	MONTANT HT	NOTE (sur 100)
SNMA GRANDPIERRE	259 126.60€	88.59
SARL FARS	249 968.50€	95

Après négociation

ENTREPRISE	MONTANT HT	NOTE (sur 100)
SNMA GRANDPIERRE	243 887.50€	100
SARL FARS	249 968.50€	94.03

Madame le Maire propose de retenir la société SNMA GRANDPIERRE pour un montant de 243 887.50€HT

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Décident :

- De retenir la société SNMA GRANDPIERRE pour un montant de 243 887.50€HT pour le LOT 4 : Menuiserie extérieure-Aluminium.

LOT 5 : Menuiserie intérieure bois-cloisons-doublages-faux-plafonds

Une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres

ENTREPRISE	MONTANT HT	NOTE (sur 100)
SAS GNC	266 135.52€	95

L'offre est trop élevée.

Madame le Maire propose de déclarer l'appel d'offres pour ce lot infructueux et relancer l'appel d'offres pour ce lot.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité Décident :

- De déclarer l'appel d'offres pour ce lot infructueux et relancer l'appel d'offres pour le LOT 5 : Menuiserie intérieure bois-cloisons-doublages-faux-plafonds.

Lot 6 : Plomberie-chauffage-ventilation

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres

ENTREPRISE	MONTANT HT	NOTE (sur 100)
BUQUET	185 350.16€	98.08
SAS VAUCLIN	220 529.60€	87
ERC	176 432.56€	100

Après négociation

ENTREPRISE	MONTANT HT	NOTE (sur 100)
BUQUET	185 350.16€	97.53
SAS VAUCLIN	220 529.60€	86.55
ERC	173 920.88	100

Madame le Maire propose de retenir la société ERC pour un montant de 173 920.88€HT

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité Décident :

- De retenir la société ERC pour un montant de 173 920.88€HT pour le LOT 6 : Plomberie-chauffage-ventilation.

LOT 7 : Electricité

Une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres

ENTREPRISE	MONTANT HT	NOTE (sur 100)
GENELEC	61 530.20€	80

L'offre est trop élevée.

Madame le Maire propose de déclarer l'appel d'offres pour ce lot infructueux et relancer l'appel d'offres pour ce lot.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité Décident :

- De déclarer l'appel d'offres pour ce lot infructueux et relancer l'appel d'offres pour le LOT 7 : Electricité.

LOT 8 : Carrelage-revêtements de sols souples

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres

ENTREPRISE	MONTANT HT	NOTE (sur 100)
KORKMAZ	53 033.10€	85
NECHIRVAN CONSTRUCTION	58 151.30€	88.99
GAMM	57 284.05€	84.53

Madame le Maire propose de retenir la société NECHIRVAN CONSTRUCTION pour un montant de 58 151.30€HT

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- De retenir la société NECHIRVAN CONSTRUCTION pour un montant de 58 151.30€HT pour le LOT 8 : Carrelage -revêtement de sols souples.

LOT 9 : Peinture

Cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offres

ENTREPRISE	MONTANT HT	NOTE (sur 100)
EURL ZINE RENOV	41 780.10€	84.49
K14 PEINTURE	36 026.50€	92.50
LAMY-LECOMTE (Dominique Viot)	41 018.62€	90.13
LA PIE	70 485.55€	62.94
AHMED M'HAMI	37 031.00€	98.91

Mme TRIAUREAU Caroline demande si l'entreprise a répondu aux éléments marquants.
M.DARROMAN précise que l'entreprise a confirmé le DPGF.

Madame le Maire propose de retenir la société AHMED M'HAMI pour un montant de 37 031.00€HT

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- De retenir la société AHMED M'HAMI pour un montant de 37 031.00€HT pour le LOT 9 : Peinture.

LOT 10 : VDR

Cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offres

ENTREPRISE	MONTANT HT	NOTE (sur 100)
EUROVIA	194 552.48€	80
ASTEN	252 381.94	50.78
SA TOFFOLUTI	249 625.45€	81.18
SRTP	199 916.00€	86.43
SARL LEBRETON	258 208.40€	30.14

Madame le Maire propose de retenir la société SRTP pour un montant de 199 916.00€HT

Mme TRIAUREAU Caroline demande si l'entreprise a répondu aux compléments d'informations de marché dans le commentaire de l'analyse.

M. DARROMAN répond que l'entreprise a confirmé le DPGF.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- De retenir la société retenir la société SRTP pour un montant de 199 916.00€HT pour le LOT 10 : VRD.

Le Marché en attente des réponses de l'appel d'offres pour les LOTS 5 et 7 s'élève à 1 602 925.37€

Pour conclure M. DARROMAN, précise que si les deux lots relancer en appel d'offres répondent correctement, on devrait arriver à l'estimatif, à savoir 1 846 000.00€HT.

Madame le Maire informe que l'appel d'offres des deux lots 5 et 7 va être publié dès demain pour un résultat attendu pour le 12 avril 2022 à 12h00.

Ils seront à valider par le Conseil Municipal à la prochaine séance qui pourrait être fixée au 25 avril 2022.
M. DARROMAN précise que les travaux pourraient commencer début mai.
Madame le Maire remercie M. DARROMAN, qui quitte la séance.

2 - Remplacement d'un Conseiller au SIVHE

Madame le Maire explique que suite à la démission de Mme LEMONNIER Séverine, du Conseil Municipal, il convient de la remplacer au sein du Conseil Syndical du S.I.V.H.E.

Madame le Maire propose de nommer Mme FRANCOIS Sylvie pour représenter la Commune au sein du Conseil Syndical du S.I.V.H.E.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité.

12 voix pour : Mme CHIROL Avelyne, Mme HEBERT Corinne, M. GUERIN Guy, Mme LANGLOIS Laurence, Mme RIOT Eloïse, M. JOLY Daniel, M. PRICOT Mickaël, M. FLEURIGAND Cédric, M. VASSE Xavier.

M. CARPENTIER, Mme MERCENNE Alexandra, par procuration.

1 abstention : Mme FRANCOIS Sylvie

2 voix contre : Mme TRIAUREAU Caroline et M. POUPARD Yann par procuration.

Décident :

- De nommer Mme FRANCOIS Sylvie au sein du Conseil Syndical du S.I.V.H.E en remplacement de Mme LEMONNIER Séverine.

3 - Annulation de la Délibération évènements familiaux

Par courrier du 15 février 2022, la Préfecture nous demande d'annuler la délibération 2022-05 concernant les participations aux Evènements familiaux notamment concernant les départs en retraite.

En effet la participation telle que nous l'avons formulée, laisse à penser à un complément de salaires interdit par la Loi.

Après avoir pris contact avec les services de la Préfecture, nous pourrions maintenir cette participation à la retraite à travers une CIA exceptionnelle prime complémentaire ou RIFSEEP que l'on verse habituellement en fin d'année.

Si vous êtes d'accord, Madame le Maire vous informera des primes versées.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Décident :

- D'annuler à la demande de la Préfecture la délibération 2022-05 du 24 janvier 2022.

4 - Evènements familiaux-naissance-mariage

Nous avons pour habitude de passer en Conseil Municipal des délibérations portant sur des participations pour des évènements de vie des agents, tels que mariage, naissance.

Il vous est proposé de prendre une délibération globale fixant un montant pour chaque évènement.

Après discussion il est décidé de fixer une somme forfaitaire pour les Mariages et Naissances.

Elles seront imputées sur l'article 65888.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident

- De fixer les participations suivantes :
Mariage : 300 €
Naissance : 200 €

Les participations aux évènements de la vie seront imputées sur l'article 65888.

5 - Complexe Saint Exupéry-Changement des fenêtres et portes

Suite à l'étude énergétique effectuée par l'entreprise SOCOTEC, il convient d'intervenir au Complexe sportif sur :

- Le changement des fenêtres et portes
- Le système de chauffage
- L'éclairage de la salle Hubert Gautier

Ces trois interventions peuvent être effectuées en plusieurs étapes.

Dans un premier temps, il est proposé de procéder au changement des fenêtres et des portes. Deux devis ont été établis :

- | | |
|---------------|---------------|
| - Société 1 : | 76 020.02€HT |
| - Société 2 : | 80 278. 46€HT |

Il vous est proposé de retenir la Société 1, pour un montant de 76 020.02€HT

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés après en avoir délibéré, à l'unanimité Décident :

- De retenir la Société 1, pour un montant de 76 020€HT

6 - Construction d'un mur près du City-Stade

Madame le Maire donne la parole à M. FLEURIGAND Cédric pour présenter le projet.

Lors du Conseil Municipal du 11 octobre 2021, nous vous avons proposé de construire un mur de soutènement en lieu et place du talus.

A l'époque vous aviez souhaité que l'on examine d'autres solutions à savoir : Palplanche ou gabion.

Après études la meilleure solution reste le mur de soutènement en ciment.

Il vous est proposé deux devis :

- | | | |
|---------------|----|---------------|
| - Société 1 : | -> | 81 870.90€TTC |
| - Société 2 : | -> | 76 266.00€TTC |

Madame le Maire informe que le skate-park a reçu un avis défavorable par manque de place entre le talus actuel et le City Stade. Elle précise qu'il va être démonté.

Mme HEBERT Corinne demande si c'est une obligation de le démonter.

Madame le Maire répond que c'est une question de sécurité des usagers.

Mme TRIAUREAU Caroline partage le même point de vue que Mme HEBERT Corinne et demande si il y aurait suffisamment de place pour réinstaller le Skate-park après la construction du mur et que ce serait dommage de dépenser 76 208.00€si tel n'est pas le cas.

M. FLEURIGAND répond qu'il y aura la place nécessaire et que le remplacement du skate-park fait l'objet d'une étude.

Il vous est proposé de retenir la Société 2 : pour un montant de 76 266.00€TTC.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité Décident :

- De retenir la Société 2 : pour un montant de 76 266.00€TTC.

Une clôture sera installée au-dessus du mur de soutènement.

7 - Vote des taxes foncières bâtis et non bâtis

Il convient de fixer les taux des taxes foncières bâties et non bâties, la taxe d'habitation ayant disparue.

Il est proposé de maintenir les taux de 2021

- Taxe foncière bâtie : 18.96% +Taux département : 25,36% -> 44.32%
- Taxe foncière non bâtie -> 19%

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, à l'unanimité Décident :

- De fixer les taux des taxes foncières tels qu'ils sont définis ci-dessus.

Madame le Maire informe que nous avons renouvelé la demande de subvention pour le Vestiaire foot et déposer une demande pour la Mairie également.

8 - Vestiaires foot BATISPORT-Avenant n°2

Des modifications ont été apportées au Marché BATISPORT pour la Construction du Vestiaire foot qui entraîne l'avenant suivant.

Reprise des supports au niveau des cloisons et des mus périphériques :	7 650.00€HT
Soit une plus-value de :	7 650.00€HT
Le marché initial était de :	478 847.00€HT
Montant après l'avenant n°1 :	493 737.00€HT
Il passe donc avec l'avenant n°2 :	501 387.00€HT

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer ce deuxième avenant.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité Décident :

- D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°2 BATISPORT-vestiaire foot

9 - Décision Modificative n°1

Objets : Intégration frais de publicité vidéo protection

Les frais d'études ou de publications sur les articles 2031 ou 2033 peuvent être intégrés sur le compte définitif lorsque les travaux ont démarré.

Nous l'avons prévu au Budget Primitif pour les Constructions mais oublié pour la Vidéoprotection. Il nous faut donc procéder à la Décision Modificative suivante à partir des opérations existantes au Budget Primitif.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Articles-Opérations	Montant	Articles-Opération	Montant
21568 : Autres mat et outil d'incendie	1 188.00€	2033 : Frais d'insertion	-1 188.00€
2313 : Constructions	-1 188.00€	2033 : Frais d'insertion	1 188.00€
	0.00€		0.00€

Total Dépenses	0.00€	Total Recettes	0.00€
-----------------------	-------	-----------------------	-------

10 – Subventions

Madame le Maire donne la parole à Mesdames HEBERT Corinne et LANGLOIS Laurence. Elles présentent toutes deux les propositions de subventions.

Un débat s'engage sur la subvention du Basket.

Mme TRIAUREAU pense que c'est dommage de sanctionner le Basket, compte tenu des deux années passées. Elle considère que si l'Association demande 2 500€ c'est que de fait elle en a besoin, que nous n'avons pas l'habitude de remettre en cause les besoins d'une association.

Madame le Maire répond que la Commune a toujours soutenu les Associations et que de voter aujourd'hui 1 500€ ne ferme pas la porte à une subvention complémentaires qui pourrait être demandée en cours d'année.

Elle rappelle que l'Association de Basket et le Comité des fêtes vont être reçus prochainement.

Madame le Maire soumet au vote chaque subvention.

	Proposition	Décision conseil municipal	Vote
A.L.R.	2 500€	2 500€	14 voix pour
Association de Chasse	1 000€	1 000€	14 voix pour
Association Scolaire	2 332€	2 400€	14 voix pour
Comité des Fêtes- Les débordés	0€		
Comité des Fêtes Fête Villageoise	0€		
Comité des Fêtes Réveillon 31/12	0€		
Coopérative Scolaire	14 000€	14 000€	14 voix pour
E.S.R.B.	1 500€	1 500€	12 voix pour 1 500€ 2 contre proposait 2 500€*
FNACA	600€	600€	14 voix pour
NET WORK CLUB (Informatique loisir)	0€		
La Clé de Sol	1 200€	1 200€	14 voix pour
Les Foulées de Rogerville	3 000€	3 000€	14 voix pour / 1 abstention **
Ludus Stimulus	300€	300€	14 voix pour
Maison pour Tous	0€		
Resto du Cœur	1 500€	1 500€	14 voix pour
Rogerville Country Walk	0€		
Rogerville Judo Club	3 300€	3 300€	14 voix pour
Rogerville Football Club	6 000€	6 000€	14 voix pour
Secours Populaire	500€	500€	14 voix pour
TELETHON	1 700€	1 700€	14 voix pour
Tonic Club	2 000€	2 000€	14 voix pour
TOTAL	41 432€	41 500€	

*12 voix pour 1 500€ : Mme CHIROL Avelyne, Mme HEBERT Corinne, M. GUERIN Guy, Mme LANGLOIS Laurence, Mme RIOT Eloïse, M. JOLY Daniel, M. PRICOT Mickaël, M. FLEURIGAND Cédric, M. VASSE Xavier, Mme FRANCOIS Sylvie M. CARPENTIER, Mme MERCENNE Alexandra, par procuration.
2 voix pour 2 500€ : Mme TRIAUREAU Caroline et M. POUPARD Yann par procuration.

**Abstention de M. VASSE Xavier.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, Décident :

- D'attribuer les subventions aux Associations selon le tableau ci-dessus.

Informations :

- Madame le Maire donne la liste des devis qu'elle a signé depuis le dernier Conseil Municipal.

Fonctionnement

INTITULES	DEVIS ENTREPRISES CONSULTEES	MONTANTS ENGAGES
Fournitures diverses	Société 1	1 250.78€
1 300 Litres de Gazole Excellium Pro non routier	Société 1	1 563.60€
Fournitures diverses Services Techniques	Société 1	162.36€
Remplacement du bloc gaz sur radiant salle N° 1 Complexe saint Exupéry	Société 1	3 649.68€
Drapeau Ukrainien	Société 1	76.92€
Drapeau Rogerville-Normandie-France-Europe	Société 1	950.00€
Nacelle/ forfait déplacement + velux Services Techniques	Société 1	911.69€
Tuyaux eau - Pompier	Société 1	1 160.40€
Fournitures diverses Services Techniques	Société 1	719.76€
Réparation distributeur de pain	Société 1	498.00€

Investissement

Mezzanine Service Technique 2	Société 1->16 920.00€ Société 2 ->17 112.00 €	16 920.00€
1 Panneaux affichage DF CITY	Société 1	1 380.00€
Fournitures de Jardinières	Société 1->6 583.43€ Société 2->6 876.79€ Société 3>7 134.88€	6 583.43€
Travaux supplémentaires vestiaires foot	Société 1	927.31€
Calcul tantièmes logements Campemeille	Société 1	2 400.00€
Calcul tantièmes logements Campemeille	Société 1	1 920.00€
Calcul tantièmes logements Fraternité	Société 1	3 396.00€
Onduleur Ecole	Société 1	420.00€
Poste à souder Services Techniques	Société 1	2 638.80€

- Distributeur de pain

Madame le Maire explique que le distributeur est en panne car des pièces inutilisables sont mises dans le monnayeur.

M. GUERIN Guy propose de supprimer le monnayeur.

Mme TRIAUREAU Caroline précise qu'il faut veiller à ce que la carte bancaire puisse être utilisée via le clavier. Le paiement sans contact pour certaines cartes n'est possible que trois fois, le distributeur permettant l'achat qu'à l'unité.

Un contact va être pris avec le boulanger pour trouver une solution.

- Remerciement

L'AFM remercie la Commune pour la subvention au TELETHON.

- Abris bus Monet

Suite aux récentes dégradations, Madame le Maire informe que l'entreprise a réparé et passera tous les deux mois pour l'entretien, sans frais supplémentaires.

- Logement libre

Madame le Maire propose d'examiner la possibilité de mettre à disposition le logement actuellement libre pour une famille ukrainienne. Elle tiendra au courant l'ensemble des Conseillers sur la faisabilité et les conditions nécessaires.

La séance est levée à 19h57